
CONSEIL REGIONAL
GRUPE COMMUNISTE

DAT : CPER 2007-2013

**VOLET TERRITORIAL : APPROBATION DU REGLEMENT D'APPLICATION DU
VOLET FONCIER**

Intervention de Michel Jeau

La démarche de notre exécutif dans la mise en place de ces dispositifs pour la création de réserves foncières destinées à la production de logements sociaux ne peut avoir que notre approbation.

En effet, si l'étude fait le constat de tensions foncières, d'un défaut d'anticipation et de sous-utilisés des outils existants, pour notre part nous constatons qu'il faudrait au niveau national un plan de construction en 5 ans de 800 000 logements sociaux pour répondre aux besoins.

Malheureusement, la spéculation immobilière souvent pratiquée ne permet pas de disposer de terrains à des prix abordables pour ces constructions, des constructions qui doivent permettre à chacun d'habiter où il le souhaite, à proximité de son travail avec la présence de tous les services publics.

Il est donc nécessaire de penser une politique d'action foncière en fonction de cette réalité sans oublier le fait que chaque année en France, 0,2 % des terres arables sont définitivement perdues pour l'agriculture et servent à construire des zones d'activités, des zones pavillonnaires, des routes et des autoroutes.

Se donner les moyens de disposer de réserves foncières, c'est indispensable pour notre région, mais comme le fait remarquer le CESR, il manque peut être à ces propositions un vrai plan de stratégie foncière à l'échelle régionale qui permette de cadrer l'ensemble de l'aménagement durable du territoire qui empêcherait les dérives contribuant à l'étalement urbain et à la disparition de terres agricoles.

Un vrai schéma régional d'aménagement du territoire dans le cadre d'un service public régional permettrait l'utilisation des outils existants et donnerait aux divers partenaires un interlocuteur averti.

Un centre de ressources régional dédié au foncier permettrait à tous les départements de notre région, et pas seulement le Loiret, de bénéficier d'outils de coordination et de programmation.

Ces dispositions sont un pas vers une solidarité territoriale en terme de logements sociaux, nous espérons qu'elles ne seront que les prémisses d'une politique qui permette d'articuler de manière cohérente les politiques de développement urbain avec les attentes de nos concitoyens en matière de logements et le développement harmonieux de nos territoires ruraux.